

# LE PETIT EYGURANDAIS

N° 19 – SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2019



Conformément à la politique numérique et écologique prônée par le gouvernement, le petit journal est consultable en intégralité sur votre site internet : [www.eygurande-et-gardedeuil.fr](http://www.eygurande-et-gardedeuil.fr)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Le Maire, Guy PIEDFERT – **Elus** : Micheline LABRUE-Daniel GONTHIER **Comité de rédaction** : Catherine RACCOURSIER-Nadine FAURE-Chantal FAURE-Béatrice PIEDFERT-Jean-Michel BLATTER – **Aide technique** : Christine BORDIER, secrétaire de Mairie

## SOMMAIRE

<b>LE MOT D'ACCUEIL</b> et les <b>INFORMATIONS</b> - Page 1	<b>LA RUBRIQUE DE FILOTINE/ LES ASSOCIATIONS/ LA VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE</b> - Pages 13 à 15
<b>LE MOT DU MAIRE/ L'INTERCOMMUNALITE</b> - Page 2	<b>VIE DU TERRITOIRE</b> - Page 16
<b>L'INTERCOMMUNALITE - VIE DE LA COMMUNE</b> - Pages 3 à 9	<b>INFORMATIONS/RECOMMANDATIONS PRATIQUES</b> - Pages 17 à 21
<b>COTE NATURE - LES RECETTES DE SAISON</b> - pages 10/11	<b>TRAITS D'HUMEUR - HUMOUR - DEVINETTES</b> Pages 22 à 23
<b>LES CHAMPIGNONS EN DORDOGNE - LA RUBRIQUE DE FILOTINE</b> - pages 11/12/13	<b>MEMENTO</b> - Page 24

## LE MOT D'ACCUEIL

*L'équipe du PETIT EYGURANDAIS est ravie de vous faire découvrir les informations collectées dans l'édition du troisième quadrimestre 2019.*

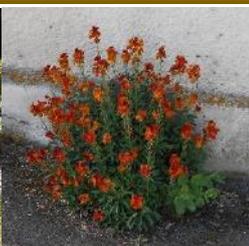
**LE PETIT EYGURANDAIS** est sauvegardé par voie électronique et sous format papier à la Mairie.

**N.B.** : Vos idées, vos réactions, vos propositions sont les bienvenues via le mail de la mairie de la commune :

[mairie-eygurande@wanadoo.fr](mailto:mairie-eygurande@wanadoo.fr)

Bonne lecture à tous.

## ELECTIONS MUNICIPALES : 15 et 22 MARS 2020



# LE MOT DU MAIRE

---

Lorsque le PETIT EYGURANDAIS parviendra dans votre boîte aux lettres, les petits et les grands seront sur le point de reprendre, pour les premiers le chemin de l'école, pour les autres le chemin du travail. Après cet été et ses épisodes caniculaires laissant les terres desséchées et les arbres affaiblis, les pluies d'automne sont espérées, porteuses d'espoir pour les chercheurs de champignons mais ennuyeuses pour les vendangeurs. Comme toujours, il y a les déçus et les satisfaits. Il en est de même dans notre territoire où les manœuvres électorales vont débiter et permettront aux deux camps, ceux des déçus et des satisfaits, de s'exprimer dans un climat, espérons-le, cordial, courtois, respectueux et réfléchi. Qui dit « période électorale », dit « règles strictes de communication ». Ce journal, écrit et distribué avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019, nous autorise « tout commentaire politique ». Les élections municipales de 2020 se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. J'ai pris la décision de renouveler ma candidature. Ce sera, si je suis élu, mon dernier mandat. Notre village continue à croître doucement, les ventes de terrains et de maisons sont en hausse, notre école verra 26 enfants faire leur rentrée sous l'autorité de leur nouvelle maîtresse. Le regroupement pédagogique avec ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE se porte bien. En effet, 70 écoliers répartis en 3 classes sont accueillis dans nos écoles. Celles-ci disposent de moyens que beaucoup d'écoles plus grandes nous envient. 67 € par enfant et par an sont alloués à leur scolarité par la communauté de communes ISLE DOUBLE LANDAIS qui a la compétence scolaire. La canicule de Juin et Juillet n'a pas empêché l'école de fonctionner et ce malgré l'exposition plein sud des fenêtres. Merci à la climatisation installée par la Communauté de Communes. Je remercie chaleureusement toutes les personnes, et elles se reconnaîtront, qui oeuvrent pour que notre village soit dynamique et attrayant et notamment nos différentes associations et notre club de marcheurs. Merci à toutes ces personnes qui, bénévolement et généreusement, animent notre commune.

Bonne lecture et à l'année prochaine.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

## L'INTERCOMMUNALITE

Des agents de notre communauté de commune ISLE DOUBLE LANDAIS sont venus épauler nos agents municipaux pour préparer la rénovation de la place du Foyer Municipal. Ils ont refait l'îlot central et l'ont rallongé afin que les camions ne puissent plus stationner sur cette place. Le 13 mars 2019, le conseil communautaire en sa séance plénière, avait ajourné le projet de construction de piscine municipale couverte de MONTPON avec une égalité parfaite des votes (13 pour – 13 contre – 4 absentations). Le Président de la communauté de communes, Mr LOTTERIE, a décidé de représenter au vote le projet au conseil communautaire en date du 20 juin 2019. Après un débat animé et motivé par les idées de chacun sur ce projet qui représente un engagement financier important, le dossier a finalement été adopté, grâce au vote favorable du maire d'une commune auquel des travaux conséquents ont été promis (15 pour – 12 contre – 3 abstentions).

Avant le 31 août 2019, nous devons nous prononcer sur le nombre de conseillers communautaires représentant chaque commune. Le conseil municipal a proposé de nommer **2 conseillers** (nous n'en avons qu'un jusqu'à présent). Le Président, comme la loi l'y autorise, s'est opposé à cette demande et nos « petites communes », ECHOURGNAC, ST SAUVEUR

LALANDE, ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE et EYGURANDE GARDEDEUILH, n'auront **qu'1 seul délégué**. Quid de cette décision à mon sens anti-démocratique ! Les travaux d'entretien des routes et des chemins ont été effectués. Les pistes et chemins de randonnées ont été nettoyés par nos agents municipaux dans le cadre de leur mi-temps communautaire. Notre communauté de communes, néanmoins, amène des moyens supplémentaires à nos communes et, dans certains dossiers comme le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), le consensus est acquis. Mon seul regret est le constat, parfois, d'une forme de politique partisane qui va à l'encontre du bon fonctionnement de notre collectivité et qui implique des tensions nuisibles au bon fonctionnement de celle-ci

Le Maire – Guy PIEDFERT

## VIE DE LA COMMUNE

---

### Point sur les travaux

**Les travaux sur les bâtiments communaux** se poursuivent et ce n'est pas la proximité des élections qui en accentue le nombre. Nous nous étions fixé une liste de travaux à effectuer dans le mandat. Celle-ci, non seulement a été respectée, mais elle a été largement dépassée dans le nombre de réalisations. Tous les logements sont loués (7), 4 d'entre eux ont été partiellement rénovés. Le logement loué depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 ayant lui été entièrement refait aux normes en vigueur. Il reste le crépi extérieur prévu en chantier au mois de septembre 2019. Le mur devant la Mairie, qui a été décrépi par les bénévoles de la journée citoyenne de 2018, a été entièrement jointé et redonne avec ses pierres apparentes un cachet à ce beau bâtiment. Le parking de la place du foyer municipal va être refait fin août/début septembre.

Le foyer municipal entrera en travaux fin 2019/début 2020. L'appel d'offres est en cours de lancement.

L'éradication des fils nus, source de coupures électriques, est bientôt achevée. Ce ne sont pas moins de 90 000 € que le syndicat départemental d'énergie (SDE24) a investi suite à une demande des délégués communaux. Reste le problème de la ligne haute tension (HTA) qui dessert les riverains de la D11, du PETIT LAURENT au GRAND FONMASSONADE. La fragilité de cette ligne qui est en partie implantée dans les bois, génère beaucoup de coupures qui impactent la vie des habitants de ces différents hameaux. Nous avons fait remonter ce problème à EDF. A suivre...

**Un pylône de téléphone** (téléphonie mobile) doit être installé. Il est programmé pour fin 2020, parole de Mr LE PREFET et du PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL. Là encore, l'impuissance de l'élu que je suis face à ce problème qui impacte notre village est désespérante et les nombreux courriers adressés à nos décideurs malgré des réponses parfois rassurantes, n'ont pour l'instant, et j'en suis désolé, de répercussions concrètes.

Le Maire – Guy PIEDFERT

### ETAT CIVIL

**MARIAGE :** Jessika Viviane RALLIER & Stéphane Henri NABOULET, 4 mai 2019  
Catherine BERAUD & Jean-Claude CAZAUBON, 15 juin 2019

# BILAN DES MANIFESTATIONS

## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Une quarantaine de personnes s'est réunie sur la place du foyer municipal (prochainement nommée « place des anciens combattants ») afin de commémorer la victoire des alliés face à l'Allemagne nazie. Beaucoup de nos cousins britanniques participaient à la cérémonie. Après la lecture de la lettre de la secrétaire d'état aux anciens combattants, Mme DARRIEUSECQ et celle de l'ordre de mission du Général LECLERC, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts. Un apéritif convivial a clos cette manifestation très importante à mes yeux car elle perpétue le souvenir de ces combattants morts pour la patrie et pour notre liberté. Un grand merci aux parents, trop peu nombreux, qui ont fait participer leurs enfants à cette commémoration.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

## REPAS REPUBLICAIN du dimanche 2 juin 2019

80 personnes se sont retrouvées pour le repas républicain annuel de la commune toujours dans la convivialité, la bonne humeur et le partage. Le repas préparé par Mr VERDUGIER a été excellent et le dessert (fraises locales) très apprécié. C'était le dernier repas républicain du conseil municipal. Peut-être à l'année prochaine...

**Le Maire et son conseil municipal**

**Contacteur la Mairie** : 0553804010 le lundi de 14 h à 18 h – les mardi et jeudi de 9h à 12 h et de 14 h à 18 h30 – le mercredi de 9 h à 12 h – le vendredi de 9 h à 12 h – mail : [mairie-eygurande@wanadoo.fr](mailto:mairie-eygurande@wanadoo.fr)

## LA VIE DU VILLAGE



### LA "CONVERSATION" ENTRE BRITANNIQUES ET FRANÇAIS

Le groupe a fait une pause en juillet et août 2019 pour reprendre son activité tous les mercredis à compter du **mercredi 4 septembre 2019 à 18h30 à la salle du foyer municipal**.

Toutes les personnes du village désireuses de se joindre à ce groupe sont les bienvenues. Merci de votre attention.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

### CLUB DE MARCHE



Le club de marche a continué son activité pendant les mois de juillet et août 2019 et vous attend avec grand plaisir si vous souhaitez adhérer à cette pratique sportive qui vous permettra de découvrir nos chemins de randonnée.



Contact : Marie-Christine DELELIS – mail : jacques.delelis@orange.fr



## COURS DE QI GONG

L'activité de L'association "Ciel et Terre" après 6 mois de création depuis le début de l'année, s'est arrêtée momentanément pour les mois d'été Juillet/Août dans un dernier cours fin juin 2019. Reprise des cours le **Mardi 3 septembre 2019 à 18h à la salle du foyer municipal**. Venez nous rejoindre.



**Chantal FAURE, Dominique et Christian COLAS**

## MESSE DE LA ST HUBERT LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

Une messe de la ST HUBERT célébrée par l'abbé DE BERU aura lieu le **samedi 23 novembre 2019 à 10 h 00 à l'église du village**. Un apéritif sera proposé à la suite de cette cérémonie autour de l'église si les conditions météo le permettent, sinon à la salle du foyer municipal.

Le Maire – GUY PIEDFERT

## SOUPE A LA CITROUILLE

Catherine RACCOURSIER et Greet VANGESSELEN vous proposent une retrouvaille conviviale entre habitants du village le **samedi 7 décembre 2019 à 19 h 00 à la salle des fêtes autour d'une soupe à la citrouille**. Les personnes qui voudront bien se joindre à ce groupe pourront apporter des petites choses à grignoter. Merci à vous.

C.RACCOURSIER – Greet VANGESSELEN

# SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 18 Avril 2019

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de convocation :** 10/04/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, LEDOUX B. VALETTE C, Mmes LABRUE M, VALADE RASTOUIL V. **Excusée :** Mme BREULAUD G

Pouvoir de Mme BREULAUD Gwendolyne à Mme LABRUE Micheline. **Absent :** Néant

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

#### Délibération pour l'Adressage (10-2019) :

M. le Maire présente le travail de préparation pour la mise en place de l'adressage, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité la création du libellé des voies et les numérotations des habitations situées sur celles-ci.

#### Délibération attribution de subvention à l'Amicale de Don de Sang bénévole de Montpon

##### Ménestérol (11-2019):

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention faite par l'Amicale de don de sang bénévole de Montpon Ménestérol. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer la somme de 50 euros à cette association.

#### Délibération pour l'Opposition de transfert de compétence « eau potable » (12-2019) :

Monsieur le Maire expose que compte tenu d'une modification de Loi en date du 3 Août 2018, les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences d'eau potable et/ou assainissement des eaux usées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable », et de laisser la compétence « assainissement des eaux usées ».

Dans la mesure où une minorité de blocage serait réunie (moins de 20 % de la population totale) le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

#### Questions diverses :

- AXA Assurances propose des mutuelles pour les personnes de la Commune, une réunion sera faite au foyer.

- Demande d'un particulier qui sollicite la commune pour faire la publicité d'une demande de don participatif pour l'acquisition du centre équestre. Demande rejetée.

- Remerciements de la famille BOURGUIGNON pour les obsèques de Colette BOURGUIGNON.

- Propositions des Etablissements GRILLEAU pour le remplacement de la tondeuse, et la reprise de l'ancienne. Offres entre 2 500 et 2 700 €, TTC. Le choix se porte sur le modèle à 2 700 €.

- Modification du fonctionnement des écoles, le niveau 3 serait rattaché au collège, à voir l'évolution du projet.

- Pour la modification du nom de la Commune, suite aux courriers faits à L'INSEE, et à l'adresse de la Préfecture. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour aller au Tribunal Administratif afin que la demande de rétablissement du nom d'origine aboutisse. Accord du Conseil Municipal.

- Info des services de la Préfecture en vue de l'obligation de débroussaillage sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, des chantiers ou des installations et sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès à ces constructions. Le Maire en tant qu'officier de police judiciaire est habilité à constater ou faire constater les infractions à la réglementation préventive du risque d'incendie de forêt.

- Pour la lutte contre l'ambrosie, il est demandé par les services de la Préfecture de désigner un référent « municipal ». Monsieur le Maire propose de désigner le cantonnier (Mr Christophe VACHERIE).

- Transport scolaire : La prise en charge par le conseil régional, implique des modifications, quant à la mise en place, le coût et la participation. Possibilité d'inscription par internet, maintien de la version papier pour 2019 (permanence de Mme PERTUIS).

**Fin de la séance à 20 heures** Le Maire. Guy PIEDFERT

## **CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 20 Mai 2019**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Date de convocation :** 14/05/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, VALETTE C, Mmes LABRUE M, BREULAUD

**Excusés :** Mme VALADE RASTOUIL V, M. PASCAL N. Pouvoir de M. PASCAL Nicolas à M.

PIEDFERT Guy. **Absent :** M. LEDOUX Bastien.

Secrétaire de séance Madame LABRUE Micheline.

#### **Redevance incitative : SMD 3**

Monsieur le Maire présente le projet de mettre en place le système de redevance incitative concernant la collecte des déchets par le SMD3, cette solution ayant été validée en réunion syndicale du SMD3. Après en avoir délibéré le conseil approuve ce système.

Monsieur le Maire présente le projet proposé par le SMD3 consistant à mettre en place la collecte en point d'apport volontaire. Des points ont été désignés sur une carte communale, afin de pouvoir les disposer au mieux sur le territoire. Chaque individu sera doté d'un badge qui lui permettra d'ouvrir les bornes et de pouvoir y déposer ses déchets (3 bornes : 1 pour le verre, 1 pour le recyclable et 1 pour les ordures ménagères). Après en avoir délibéré le conseil approuve ce fonctionnement.

Concernant la tarification incitative, elle sera composée de la façon suivante, en apport volontaire : un abonnement annuel de 80 € + un forfait (en fonction du nombre de personnes au foyer ex. : pour 2 Personnes, 24 ouvertures (soit 2 par mois) 64,80 € : ce qui fait un total de 144,80 € + supplément au-delà du forfait (soit 2,70 € par ouverture supplémentaire).

#### **Travaux Foyer Municipal, future salle de convivialité :**

Monsieur le Maire expose que la subvention demandée au titre de la DETR a été acceptée, pour un taux de 25 %.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de subvention du Département. Il expose que la Communauté de Communes Isle Double Landais c'est engagée à prendre en charge l'aménagement du parking. Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes s'élève à 120 000 €, HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département (Contrat Objectif) et poursuivre l'avancement du projet.

#### **Pistes DFCI et dessertes forestières par le SMO DFCI 24 :**

Monsieur le Maire présente la listes des pistes DFCI ainsi que le plan à vérifier afin d'apporter les modifications si nécessaire. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

**Elections européennes : Organisation du bureau :**

8h-12h : M. PIEDFERT, M. PASCAL, Mme BREULAUD 12h-15h : M. GONTHIER, M. RETIF, M. PIEDFERT 15h-18h : M. VALETTE, Mme LABRUE, Mme VALADE RASTOUIL

**ASSESEURS :** MM. PASCAL, VALETTE, RETIF

**SCRUTATEURS (dépouillement) :** Mme LABRUE, M. RETIF (liste à compléter)

**Repas républicain du 2 juin 2019 :**

Menu proposé par Monsieur VERDUGIER, après discussion le conseil opte pour le menu suivant :- Entrée : Salade et chiffonnade de jambon- Plat principal : Jambon braisé accompagné de pommes de terre braisées Trou périgourdin- Fromage et salade  
- Dessert : Fraises Servis avec du vin Rouge et RoséApéritif : Punch ou sangria

**Point sur les travaux** :- Logement communal (ancienne maison DURET-TERNAT) bientôt terminée, prévue fin de semaine. La nouvelle locataire devrait bientôt pouvoir prendre possession des lieux. **Questions diverses** :- Problèmes de moutons lors du passage de

Thérèse, la bergère sans terre.\_ Projet du jardin du souvenir au cimetière d'Eygurande, suit son cours.\_ Tirage au sort des jurés d'assise à la Mairie du Pizou, le 27 mai 2019. Madame LABRUE doit représenter la Commune.\_ Vérification périodique des points d'eau incendie avec le SDIS prévu le 12 juin 2019.\_ Demande de participation financière de l'Association de Protection et développement de la Double pour un montant annuel de 278,60 € (soit 0,70 € par habitant). Accepté par la majorité des conseillers, excepté Mme BREULAUD « Contre ».  
- Réunion du Syndicat du Bassin de l'Isle, concernant le projet d'agrandissement du périmètre du Syndicat SMBl, et du plan d'action du bassin versant de l'Isle, prévue le 22 mai 2019 à Saint Barthélémy de Bellegarde.

- SMD3 : Formation pour la mise en place de la participation incitative et visite des lieux, sur deux jours soit en juin, soit en octobre.

- Conférence le 7 juin à 20h à Trélissac de l'AMRF et L'Association Citoyenne du Périgord.

- Circulaire des Services de la Préfecture concernant des problèmes lors de la consommation de fromages au lait cru, interdit dans les cantines, risques pour les enfants.

- Réunion des conseillers qui le souhaitent le 29 mai 2019 à 18h30, pour étudier le projet du PLUI. ***Fin de la séance à 20 heures*** Le Maire. Guy PIEDFERT

**CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 4 Juillet 2019**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Date de convocation :** 24/06/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, VALETTE C, LEDOUX Bastien, Mmes LABRUE M, VALADE RASTOUIL V. **Excusés :** Mme BREULAUD G **Absent :** Néant

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

**Remplacement Mme BORDIER, congés maladie (16-2019) :**

Mission temporaire par l'intermédiaire du Centre de Gestion (CDG24) pour le remplacement de Madame BORDIER Christine du 15 -07 au 30-10-2019 par Madame DE CLERCQ Michèle deux jours par semaine, soit le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

**Travaux salle des fêtes (salle de convivialité), nouveau plan de financement :**

Vu que la Communauté de Communes Isle Double Landais prend en charge le parking, le montant des travaux d'élève désormais à 120 000 €, HT. Une subvention DETR a été attribuée à hauteur de 25 %, soit 30 000 €. Une demande de subvention est en cours à hauteur de 25 % soit 30 000 €. Le solde sur fonds propres de la Commune.

**Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre d'un accord local (17-2019) :**

Le nombre de représentants est effectué d'une manière proportionnelle en fonction du nombre d'habitants de chaque commune ; au moins un siège par commune ; aucune Commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ; la part des sièges attribué ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des Communes membres. Le nombre de sièges attribués s'élève à 31, répartis de la façon suivante :- Montpon Ménéstérol (5 469 hab) : soit 13 conseillers communautaires, - Ménesplet (1 814 hab) : soit 4 conseillers- Le Pizou (1 312 hab) : soit 3 conseillers - St Martial d'Artenset (974 hab) : soit 2 conseillers- Moulin Neuf (916 hab) : soit 2 conseillers - St Barthélémy de Bellegarde (515 hab) : soit 2 conseillers- Echourgnac (398 hab) : soit 2 conseillers- Eygurande et Gardedeuil (398 hab) : 2 conseillers- St Sauveur Lalande (151 hab) : 1 conseiller. A défaut d'un accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, c'est le préfet qui fixera le nombre de sièges à 28 (droit commun). Qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Décision adoptée par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

**Bruit de voisinage, rappel à la Loi.**

On ne peut pas tondre sa pelouse quand on veut, il y a des horaires déterminés à respecter. Les talons aiguilles de la voisine du dessus qui claquent toute la soirée, des chiens qui aboient pendant des heures, des fumées qui incommode, la tondeuse qui empêche la grasse matinée dominicale... Les sources de conflits entre voisins peuvent être nombreuses. Concernant plus précisément les activités de jardinage ou de bricolage : les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, les tronçonneuses, les perceuses et autres, sont possibles à des heures précises. Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h à 19h ; le samedi de 9h à 12 h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h (arrêté préfectoral). En cas de conflit, il faut d'abord dialoguer avec l'auteur du bruit. Un rappel à l'ensemble des administrés sera fait par les moyens de communication utilisés par la Mairie. **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu par M. et Mme PETIT domiciliés au lieu-dit « Petit Fouillèze » pour informer la municipalité des problèmes concernant les compteurs électrique « Linky ». Monsieur le Maire souligne que la Commune n'est pas propriétaire desdits compteurs, voir avec EDF.
- Invitation à l'inauguration des Chambres funéraires à Montpon Ménéstérol le 19 juillet 2019 à 19h. - Invitation repas des Sapeurs-Pompiers de Montpon Ménéstérol pour le 14 juillet.
- Courrier reçu des syndicats et de la DGFIP, concernant l'évolution des finances publiques, et entre autre du projet de fermetures d'un certain nombre des trésoreries de proximités.
- Projet d'abattage à la ferme déposé par M. DINARD, M. LOTTERIE va voir ce qu'il peut faire au niveau de la Communauté de Communes. ***Fin de la séance à 20 heures*** Le Maire.G PIEDFERT



## COTE "NATURE"

La couronne de porte donne le ton à la "Bienvenue" "Welcome"

La venue de l'automne est riche et flamboyante de couleurs avec des ingrédients idéaux pour fêter l'été indien.

Que ce soit dans le jardin ou la nature, ils nous apportent les plus beaux cadeaux de la fin de l'été.

- Bois : sarments de vigne, osier, saule, châtaigniers, houblon....
- Fruits : mures, cynorrhodons, pommes d'ornement, raisins, baies, châtaignes, glands, noix, coloquintes....
- Fleurs : molène, marguerites, chardons, bruyères, physalis....
- Feuillage : fougères, chênes, châtaigniers, vigne, lierre...
- Ajouter également des aromates qui parfument.

La couronne de porte peut à chaque saison apporter à votre porte d'entrée du thème à vos fêtes, une déco pas chère à partir de matériaux naturels.

Elle est au départ tressée de façon lâche à base de sarments ou branchettes puis fixée par du fil à ligaturer, et pour les éléments plus lourds, d'un pistolet à colle.

Vient ensuite à surposer les fruits, fleurs, feuillages, etc... de votre choix en s'assurant de tout bien fixer.

Pour conserver plus longtemps, vaporisez d'eau le soir.

Ainsi réalisées, elles seront mises en valeur, colorées et éblouissantes.

Une façon supplémentaire d'apporter à votre maison un accueil personnalisé et chaleureux.

**NADINE FAURE**

## LES RECETTES DE SAISON

## SARDINES EN PAPILOTES DE FEUILLES DE VIGNE



### Sardines en papillotes de feuilles de vigne

Choisir des sardines bien fraîches, et des feuilles de vigne sans pesticide fraîches ou en conserve.

Pour 4 pers : 1 kg sardines, et feuilles de vignes, 1/2 citron, 10 cl huile d'olive, 3 bonnes cuillères à s. de patis, sel poivre, persil plat.

Vider le poisson, et couper la tête, rincez et essorez-les.  
Faire mariner les sardines 30 mn à 1h avec le sel (gros), huile d'olive, le 1/2 citron, le patis dans un récipient fermé au réfrigérateur.

Faire blanchir les feuilles de vignes bien lavées au moins 1 minute. Egouttez. Retirez les sardines, et poivrez les. Roulez chaque sardine dans une feuille de vigne.

Faire chauffer le barbecue ou plancha, et faites griller les sardines 3 minutes de chaque côté.

Servez-les chaudes avec du citron, la sauce d'huile olive, une salade de poireaux grillés ou pommes de terre vapeur.

Découvrez ces sardines grillées, dont l'enveloppe de feuilles de vigne communique saveur et moelleux, vous allez être enchanté(e).

Bonne grillade !

chantat



## LES CHAMPIGNONS EN DORDOGNE

Le manque d'eau va-t-il compromettre la récolte automnale ? Les spécialistes ne sont pas très optimistes.

Une certaine impatience commence à monter chez les habitués des bois et sous-bois de Dordogne. On arrive en septembre, octobre et les cèpes seront peut-être rares, voire absents.

La canicule en avance du mois de juin dernier n'a peut-être pas réussi à réhydrater la terre séchée par la chaleur. Les amateurs les plus assidus ont toutefois pu faire des trouvailles dans des coins humides, à leur grand bonheur, comme quelques girolles fin juin.

Lorsque la pluie et le soleil se croisent, ça donne de beaux champignons. Et il faut dire que ça fait un bon moment qu'on les attend. En Dordogne, après l'épisode orageux des derniers jours, cèpes et girolles ont fait leur apparition dans les sous-bois. A peine arrivés sur les étals, les champignons trouvent déjà preneurs. En carpaccio, en feuilleté ou à la crème avec des escalopes de veau, chacun a sa manière de sublimer le produit.

N'avoir aucun doute sur l'identification de chaque champignon ramassé (si besoin adressez-vous à un vrai spécialiste). Ne prélever en entier que les exemplaires sains et reconnaissables (mangeriez-vous de la viande pourrie avec des moisissures ?). Au moindre doute s'abstenir.

-A de rares exceptions près, faire cuire suffisamment vos champignons (les morilles, l'Amanite rougissante, entre autres, sont toxiques crues). Récemment nous avons eu connaissance (Mycoliste) d'intoxications avec de vrais cèpes consommés crus.

-A consommer avec modération (préconisation dans la note de l'Anses pour les champignons cultivés et sauvages d'une « quantité raisonnable, soit une quantité de 150 à 200 grammes de champignons frais par semaine et par personne ».)

-Ne pas les cueillir dans des endroits pollués (bords des routes, décharges etc.) Ils se nourrissent par absorption et concentrent, par exemple, métaux lourds et radioactivité.

Voilà pour quelques recommandations à garder en tête avant de se lancer, plutôt tête baissée, à ramasser en toute quiétude dans un endroit autorisé (le propriétaire du lieu est aussi propriétaire des champignons qui y poussent).

Alors en espérant que le soleil et la pluie soit de la partie, nous aurons peut-être de belles récoltes à venir pour cet automne, souhaitons-le, et pour les chanceux régalez-vous !

[CHANTAL FAURE](#)

## La rubrique de Filotine : Les nœuds

LECON 4 : Le nœud pour renouer des liens

Matériel de base :

Un lien oublié : retrouver une relation enfouie dans l'entrelacs de votre mémoire, dans un album photographique, au fond d'un tiroir de correspondance amoureuse, dans l'arrière-salle d'un bistrot ou même d'un coin de rue...

Technique :

Lui lancer un coup de fil pour lui filer un rendez-vous. Lui rappeler votre premier lien, glisser sur l'écheveau trop emmêlé de la rupture, évoquez avec tendresse vos fibres affectives afin de rattraper le fil de base susceptible de renouer, enfin, les liens.

Attention :

Cette fois-ci, ne serrez pas trop, car un nœud trop ferme unit trop fort et, le fil manquant de souplesse, il pourrait à tout jamais se rompre...

Tiré de la revue Filambulletin mai 1996



### **LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE**

**LE CLUB DE L'AMITIE DE LA DOUBLE** Présidente : Mme DEVAURE ☎0553818180 /  
**COMITE DES FETES "LA GUIRANDOLE"** Président : Mr VALETTE Christophe  
☎0553801795 (après 18 h) / **LES FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE** Présidente :  
Mme VERGNAUD ☎0547191363 / **LES AMIS DE GARDEDEUILH** Présidente : Mme  
THOUVENIN Louïsette ☎0553806810 / **ASSOCIATION « CIEL ET TERRE » QI GONG**  
Président : Mr COLAS Christian – [mail : dominique.colas24@orange.fr](mailto:dominique.colas24@orange.fr) / **LES  
GOUYATTES DE LA DOUBLE** : Présidente : Corinne SUZAN (contact à la mairie du  
village) / **MEMOIRES AUTOMOBILES** Président : Mr DELELIS Jacques ☎0671631936

### **COMITE DES FETES "LA GUIRANDOLE"**

#### **ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 5 JUIN 2019**

Le Comité des Fêtes « La Guirandole » a organisé son assemblée générale le mercredi 5 juin 2019 à 20 h à la salle du foyer municipal.

**Le bureau a été élu à cette occasion** : Président : Christophe VALETTE – Vice-Président : Denis LEREBOURG – Secrétaire : Béatrice PIEDFERT – Secrétaire-adjointe : Catherine RACCOURSIER – Trésorier : Jean-Michel BLATTER – Trésorière-adjointe : Marie-Paule VIVIER

**Merci aux fidèles bénévoles du comité des fêtes sans qui rien ne pourrait se faire** : Séverine VALETTE - Alain LEREBOURG – Kevin MENERET.

Les activités vont se poursuivre en 2020. La publicité sera faite en temps et en heure.

Merci à tous ceux qui viennent nous retrouver dans nos manifestations afin que perdure notre association. Merci également au Maire et son Conseil Municipal qui nous offrent toutes possibilités afin d'assurer au mieux l'organisation et la sécurité lors de nos différentes festivités.

LE PRESIDENT CHRISTOPHE VALETTE

#### **RANDONNEE SEMI NOCTURNE DU SAMEDI 24 JUIN 2019**

Le Comité des Fêtes « La Guirandole » a organisé le samedi 24 juin 2019 sa randonnée semi-nocturne.

60 personnes environ s'étaient donné rendez-vous pour marcher ensemble. Le groupe est parti de Chanteloup, a traversé les vergers du PETIT LAURENT, a fait une pose apéritive dans l'entrepôt du PETIT LAURENT, pour se retrouver ensuite dans une bergerie située devant un magnifique étang pour déguster les entrées. Les convives sont ensuite repartis à travers la forêt de la Double pour revenir jusqu'à Chanteloup et rentrer déguster le repas dans la cour de l'école. Le comité des fêtes vous attend l'année prochaine pour une nouvelle découverte de nos magnifiques forêts, paysages et pistes de randonnées et pour partager un repas de manière conviviale.

**LE PRESIDENT – Christophe VALETTE**

**PROCHAINE MANIFESTATION DU COMITE DES FETES :**

**VIDE GRENIER DANS LE BOURG le dimanche 3 NOVEMBRE 2019.** L'information paraîtra sur PANNEAU POCKET, sur le SITE INTERNET DE LA COMMUNE et par FLYERS dans les boîtes aux lettres.

**LE PRESIDENT – CHRISTOPHE VALETTE**

**FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE**

Les femmes créatives de la Double reprennent leurs activités à EYGURANDE-GARDEDEUILH au foyer municipal.

- Pour la peinture le mardi 3 septembre 2019
- Pour la broderie le mercredi 4 septembre 2019
- Pour la dentelle aux fuseaux le jeudi 5 septembre 2019

Pour tout renseignement :06 80 18 47 94 Mme VERGNAUD.

- Le patch reprend au PIZOU le 12 septembre 2019
- Vous pourrez venir nous voir à COUTRAS à la fête des vieux métiers le 8 septembre 2019 où nous ferons de la démonstration ainsi qu'à la FERME DU PARCOT le dimanche 22 septembre 2019 lors de la journée du patrimoine.

**L'association LES FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE ont honoré la commune en offrant une de leur composition dont vous trouverez ci-dessous la photo et qui servira à orner la salle des mariages de la commune.**



Nous les remercions infiniment de ce geste amical et chaleureux qui atteste de la bonne entente voire de la cordialité entre Mairie et associations.

## LE CLUB DE L'AMITIE

Le club continue à fonctionner les deuxième et dernier mardis de chaque mois à la salle des fêtes du village de 13 h 30 à 17 h.

**La Présidente – Mme DEVAURE**

## ASSOCIATION "LES AMIS DE GARDEDEUILH"



**ASSEMBLEE GENERALE** : LE LUNDI 24 JUIN 2019 à 18 h 30 à la salle des fêtes a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Le bureau a été réélu à l'unanimité : Présidente : Louissette THOUVENIN – Secrétaire : Béatrice PIEDFERT – Trésorier : Jean-Michel BLATTER – Trésorière-adjointe : Soizic ROUSSEAU. Les activités continuent afin d'animer, d'entretenir et de rénover notre magnifique petite chapelle.

**MERCREDI 14 AOUT 2019 à 18 h 30** : Une messe a eu lieu à la chapelle célébrée par l'abbé DE BERU. Nous le remercions chaleureusement de bien vouloir chaque année donner une messe en cette chapelle consacrée.

**SAMEDI 24 AOUT 2019 à 20 h 30** : Un concert flûte, harpe et basson par Myriam et Maïa DARME et un bassoniste professionnel a été donné. 50 personnes étaient présentes dans notre chapelle ce qui honore l'association car beaucoup des festivités avaient lieu dans les villages voisins. La qualité et le professionnalisme des musiciens ont permis au public présent d'apprécier ce concert à sa juste mesure. Merci aux personnes présentes à cette soirée.

L'entrée reste libre pour chaque manifestation. Les dons que vous voulez bien faire à l'occasion nous permettent de financer les manifestations à venir.

Nous remercions les employés communaux Christophe et Dominique pour l'aménagement de la chapelle lors de chaque manifestation.

LA PRESIDENTE – LOUISETTE THOUVENIN

## ASSOCIATION CIEL ET TERRE (QI GONG)

L'assemblée générale de l'association s'est tenue à la salle du foyer municipal le mardi 25 juin 2019 à 19 h. **Les membres du bureau élus à l'unanimité sont : Mr Christian COLAS, Président – Mme Chantal FAURE, secrétaire – Mme Dominique COLAS, trésorière.**

Nous remercions le Maire et son conseil municipal de nous prêter gracieusement la salle du foyer municipal pour dispenser les cours et nous remercions toutes les personnes qui ont adhéré à cette activité et nous vous attendons plus nombreux encore à partir du mois de Septembre 2019.

LE PRESIDENT, Christian COLAS

### LA FETE DE LA DOUBLE

**Le bois en musique pour la cinquième édition de la Fête de la Double du DIMANCHE 28  
JUILLET 2019**

Sans aucun doute cette édition fera-t-elle date tant elle a surpris, enchanté et ravi bon nombre de visiteurs grâce à l'étonnante prestation de l'artiste « sculpteur de bois et de sons » José Le Piez et de sa compagne Patricia Chatelain.

La journée commença par la traditionnelle messe de Saint Hubert célébrée par le père Christian MIANE au son des trompes du Rallye de la Double très nombreuses ce jour-là. Les différentes meutes de chiens courants furent ensuite présentées au public et des démonstrations furent effectuées parfaitement commentées par Jérôme Brudy et toujours rythmée par les trompes.

On assista ensuite à un long et pertinent échange entre deux passionnés d'arbres, José Le Piez et Alain Houillon. Chacun d'eux parla de son rapport à l'arbre, de son travail et plus généralement du mode de communication des arbres. José Le Piez donna un premier aperçu de la sonorité de ses instruments de musique qu'il conçoit et fabrique lui-même.

Après un déjeuner très apprécié sous les chênes, un concert eut lieu qui fascina littéralement le public sidéré qu'à partir d'un simple toucher de main, les deux artistes arrivent à produire des sonorités si diverses, puissantes et mélodieuses. Le public ensuite a pu échanger avec eux et se promener entre les stands tels que ceux des dentellières des femmes créatives de la Double, de Chandra la potière qui improvisa un atelier pour les enfants, les sculptures de Doubleaurigènes de Dominique Perez, le sculpteur de cannes en bois, les meubles issus de barriques, les bois de Alain Houillon, le fauconnier, le miel local (Mr Devaure), les tableaux de Jean Claude Nouard, les meutes de chiens courants ( 200 chiens étaient présents) ou les 600 moutons de Thérèse Kohler parfaitement menés par ses chiens.

La carriole de Marine promenait petits et grands au trot de ses belles juments percheronnes. Bref une journée très réussie qui suscita beaucoup de compliments aux organisateurs de cette fête de la Double, l'association CŒUR DE DOUBLE.

Ces derniers en profitent pour remercier tous leurs bénévoles, le Père MIANE, les exposants, les meneurs de meutes, les sonneurs du Rallyes la Double et le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Isle Double Landais ainsi que les Mairies de SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE et d'EYGURANDE-GARDEDEUILH.

Corinne de MENONVILLE



## NOM DE LA COMMUNE

Les **panneaux d'entrée et de sortie du village**, (qui ont été il y a quelques mois changés à notre insu avec modification de l'orthographe de la commune), vous l'avez peut-être constaté, ont été de nouveaux changés et portent le nom d'origine : EYGURANDE-GARDEDEUILH, toujours à notre insu. Lors du premier changement d'orthographe, j'étais intervenu auprès des différents services administratifs référents en la matière et j'avais eu l'occasion d'interpeller directement notre nouveau Préfet lors de son passage à MONTPON MENESTEROL pour leur signifier mon mécontentement et mon incompréhension face à cette procédure que je qualifierai d'illégitime et qui pose question sur le bon fonctionnement de nos différentes administrations en France. J'avais envisagé d'ailleurs de faire signer une pétition au niveau des habitants pour protester contre cette décision arbitraire. Je fus donc surpris de constater récemment la pose de nouveaux panneaux d'entrée et de sortie du village avec l'orthographe que nous connaissons tous et qui est apposée sur tous nos documents et tampons administratifs : EYGURANDE-GARDEDEUILH. Néanmoins, l'INSEE reste pour l'instant sur ses positions et je n'ai eu aucun retour de mon courrier à la ministre concernée. A suivre aussi .....



## **PANNEAU POCKET : une application pour communiquer avec les habitants à Eygurande Gardedeuilh**

**Petit rappel** : La Mairie diffuse en temps réel ses messages d'information, de prévention, de risque et d'alerte à la population sur cette application. L'usage de "panneau pocket" est gratuit et illimité pour tous sans exception. Une fois l'application "panneau pocket" téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son doigt sur son écran pour faire défiler les informations et les alertes.

## DECHETS

Une plateforme composée de 4 containers sera installée sur la place du foyer pour recevoir les différents types de déchets en apport volontaire (verres, cartons, recyclables, ordures ménagères).

**3** autres plateformes similaires seront mises en place dans la commune :

- 1**-sur le parking du cimetière en bord de route,
- 2**-entre LE PRUNIER et LE BOST sur la voie communale,
- 3**-à l'intersection de la D11 et de la D40 à La Môle.



## **ADRESSAGE**

En ce qui concerne ce dossier, tout le travail a été effectué ; le dossier est dans les mains de la communauté de communes qui, par sa compétence voirie, doit commander les plaques de rue. La Fibre étant toujours prévue pour 2020, la pose des plaques devra se faire avant.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

## **LOCATIONS / VENTES**

La Mairie reçoit de nombreux appels téléphoniques pour obtenir des renseignements sur les locations et ventes de maisons sur notre commune. Toute personne, vendeur ou bailleur, peut informer la Mairie de ses locations ou ventes. Un registre est tenu à cet effet permettant de renseigner les demandeurs.

D'autre part, il serait souhaitable que les locataires logés sur le village viennent se présenter en Mairie car très souvent des livreurs ou autres nous demandent des renseignements sur des personnes que nous ne connaissons pas.

Merci de votre compréhension.

LE MAIRE-GUY PIEDFERT

## **ECOLE**

La rentrée scolaire se fait à EYGURANDE GARDEDEUILH le lundi 2 septembre 2019. La garderie est assurée à partir de 7h 30 et le soir jusqu'à 19 h.

**Nous Rappelons aux Parents** que  
C'est à la maison que leur enfant doit apprendre  
Les Mots Magiques:

---

Bonjour,  
Bonsoir,  
S'il Vous Plait,  
Est-Ce Que Je Peux,  
Pardon et  
Merci beaucoup.

C'est aussi à la maison qu'il doit apprendre

---

A Etre Honnête,  
A Ne Pas Mentir,  
A Etre Correct,  
Ponctuel,  
A Ne Pas Dire De Gros Mots,  
A Faire Preuve De Solidarité,  
A Respecter Ses Amis, Les Personnes Agées Et Les Professeurs.

C'est toujours à la maison qu'il doit apprendre

---

A Etre Propre,  
A Ne Pas Parler La Bouche Pleine Et  
A Ne Pas Jeter Les Déchets Par Terre

C'est Encore A La Maison Qu'il Doit Apprendre

---

A Etre Organisé,  
A Prendre Soin De Ses Affaires Et A Ne Pas Toucher A Celles Des Autres

**Ici, à l'école, nous lui apprenons**

---

les mathématiques,  
les sciences,  
la géographie,  
l'histoire  
les langues,  
l'éducation physique  
et ne faisons que renforcer l'éducation que votre enfant a reçue à la maison...

## NUISANCES SONORES

La nuisance sonore peut être sanctionnée quand elle porte atteinte à la tranquillité du voisin ou à sa santé **par sa durée, sa répétition ou son intensité**. Comment défendre vos droits face à une nuisance sonore.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit : par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...), ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou par un animal (exemple : aboiements). Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*. Les bruits de voisinage (générés par le comportement d'une personne ou d'un animal) causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un **trouble anormal**, se manifestant de jour ou de nuit.

**Plusieurs démarches peuvent être engagées successivement : S'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments Demander à la mairie s'il existe un arrêté sur le bruit en cause (par exemple sur l'usage des tondeuses à gazon)**

**Il est recommandé, avant de recourir à toute forme de plainte, d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice, ...).**

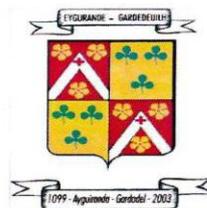
### Information – Assainissement non collectif

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des prescriptions des arrêtés du 7 mars 2012 et du 22 avril 2012 portant sur les installations d'assainissement non collectif relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle de ceux-ci, la Communauté de Communes Isle Double Landais a chargé la société AGUR de réaliser cette mission.

Les contrôles périodiques des installations de la commune de EYGURANDE ET GARDEDEUILH vont être effectués cette année.

A cet effet, vous serez bientôt destinataires d'informations de la société AGUR précisant les modalités d'intervention.





**AVIS DE PASSAGE POUR LE CONTROLE OBLIGATOIRE DE  
FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Madame, Monsieur,

Suite à notre réunion en mairie, réalisée en date du /01/2019, et comme la Mairie a pu vous l'annoncer, nous sommes amenés à réaliser le contrôle périodique de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif, sachant que cette mission de contrôle nous a été confiée par la Communauté de Communes Isle Double Landais.

Ce contrôle technique de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif sera réalisé tous les 8 ans avec une vérification des points suivants :

- a) Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué
- b) Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels
- c) Constaté que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Si votre installation d'assainissement autonome n'a jamais fait l'objet d'une visite, les points suivants seront également contrôlés :

- a) Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation
- b) Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou de la réhabilitation de l'installation.

**Il est nécessaire de rendre accessible l'accès à la fosse septique ou toutes eaux et aux regards afin de permettre le bon déroulement de ce contrôle. Après la visite du technicien qui vous conseillera sur la bonne utilisation de votre installation, vous recevrez chez vous le rapport de contrôle de celle-ci.**

Dans le cadre de la prestation de service confiée par la communauté des communes, cette prestation est financée par le biais de la redevance semestrielle perçue sur votre facture d'eau pour le compte de la communauté de Communes Isle Double Landais.

Nous restons pleinement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au **07 86 07 40 30**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

**La société AGUR & La Communauté des Communes Isle Double Landais,  
Le jeudi 31 janvier 2019**

**REALISATION DU CONTROLE DE FONCTIONNEMENT OU DU DIAGNOSTIC INITIAL**

Le technicien de la société AGUR passera prochainement à votre domicile pour réaliser cette mission. Nous vous demandons de bien vouloir réserver au personnel de la société AGUR le meilleur accueil. Votre présence étant indispensable au bon déroulement de la visite, vous pourrez profiter de leur présence pour obtenir tous les renseignements concernant le fonctionnement de votre assainissement autonome.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec notre technicien, veuillez prendre contact directement avec la société AGUR au

**07 86 07 40 30**

Ou nous faire parvenir par mail : [montpon@agur.fr](mailto:montpon@agur.fr) vos disponibilités et votre téléphone afin que l'on vous recontacte pour une prise de rendez-vous.

**Autre numéro pour nous joindre : 09 69 39 40 00**

AGUR – Le Ruisseau Noir – 24700 MONTPON MENESTEROL

**ACCUEIL UNIQUEMENT LES APRES MIDI (Lundi à jeudi :13h30-17h30- vendredi :13h30-16h30)**

## **TRAITS D'HUMEUR**

Notre village n'échappe pas à la montée des plaintes concernant les nuisances sonores. Que ce soit les bruits d'engins mécaniques, tondeuses, motos ou autres tailles-bordures ou bien des aboiements de chiens, ceux-ci sont légion et viennent perturber la quiétude de notre campagne. La liberté des uns s'arrête là où celle des autres est menacée. Si l'on respecte ce précepte, nul besoin d'être sans cesse dans le conflit et parfois, il suffit de se parler pour que les choses s'arrangent.

Il y a des lois, il faut les respecter mais il y a aussi des impératifs qui peuvent justifier que le tracteur soit utilisé en dehors des heures légales par exemple.

Va-t-on aller vers des comportements que je qualifie « d'urbains » c'est-à-dire que le citadin qui décide de venir s'installer dans notre campagne pense qu'aucun bruit alors ne doit le déranger !

**La loi doit être respectée autant envers celui qui crée des nuisances qu'envers celui qui les conteste sans motif valable et fondé.**

La campagne a « ses bruits » : le chant du coq et des volailles, le chant des grenouilles (la Double est dotée de nombreux étangs), le chant des grillons, le brâme du cerf, le bruit des tracteurs et des machines agricoles (nos agriculteurs travaillent et souvent plus que 35 heures par semaine et sans horaires stricts car la météo les oblige parfois à travailler en décalage des horaires de jour). Je qualifie ces bruits de « normaux » sachant qu'ils ne sont pas perpétuels et n'impliquent pas forcément une nuisance au sens propre du terme.

Le « campagnard » qui décide de s'installer en ville va-t-il protester contre le bruit des voitures, des klaxons, des scooters et de la luminosité nocturne des rues au vue d'un éclairage public obligatoire ? Ce serait rocambolesque comme l'est le citadin qui s'installe à la campagne et ne supporte pas le chant du coq, de la poule et autres résidents de nos forêts.

Il faut apprendre à vivre dans son environnement en essayant de comprendre que certains bruits sont inévitables.

Concernant ce qui nous intéresse particulièrement, c'est-à-dire la nuisance sonore dans toute l'acception du terme, la ou les personnes concernées par ce souci doivent tout d'abord tenter d'y remédier par la discussion et tenter de résoudre initialement le problème de cette manière. Viennent ensuite, en cas d'échec, les moyens réglementaires mis à notre disposition qui sont rappelés dans un texte ci-dessus.

Les plaintes les plus nombreuses et recevables sont celles concernant les aboiements des chiens. Ce genre de nuisance sonore peut être endiguée par la pose d'un collier anti-aboiement au chien concerné. Rien de plus insupportable effectivement que l'aboiement continu des chiens que ce soit dans le bourg ou dans la campagne. Le fait de posséder un ou plusieurs chiens implique une prise en charge responsable de la part du propriétaire.

Il est important pour moi, Maire d'EYGURANDE GARDEDEUILH, village rural, de dire que la ruralité est un monde dans lequel les habitants peu nombreux au Km2 doivent être attentifs à ce qui se passe autour d'eux, où la solidarité l'emporte sur l'individualisme, où le vivre-ensemble doit être une règle que chacun doit appliquer.

Autre sujet de discorde et de signalement en Mairie : LA CHASSE.

Je ne suis pas personnellement chasseur mais je pense que la chasse est indispensable au maintien des équilibres faune/flore de notre ruralité.

Néanmoins, l'éthique de la chasse commande la courtoisie vis-à-vis des autres usagers de la campagne. Le partage de la nature n'est pas une vaine parole. Quelques règles fondamentales doivent être respectées et j'attire l'attention des chasseurs sur les risques encourus par les non-chasseurs (promeneurs, cueilleurs de champignons, travailleurs forestiers ou autres).

Le droit de propriété est inaliénable en France et un des principaux conflits est la chasse sur un terrain où le propriétaire n'a pas donné son accord. Il faut donc respecter ce droit de propriété.

La chasse doit être signalée par la mise en place de panneaux « chasse en cours » sur les principaux axes ouverts au public.

Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule si elle n'est pas sous étui ou démontée et ne doit pas être chargée.

Le fait de suivre le gibier à bord de véhicule ne dispense pas du respect du code de la route. Les limitations de vitesse dans les hameaux doivent être respectées, le téléphone au volant est prohibé et le bon sens doit l'emporter sur tout autre comportement (utilisation des parkings de chasse, non utilisation des pistes DFCI si elles sont détrempées, éviter les attroupements sur les voies communales).

Merci aux chasseurs pour leur compréhension et merci aux non-chasseurs d'accepter les moments de chasse quand la loi est respectée.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

---

### DEVINETTES

Quel est le pire cauchemar d'une chauve-souris ?  
Avoir la diarrhée pendant son sommeil.

### HUMOUR



Un candidat passe un entretien pour devenir instituteur. L'examineur lui demande :

- résumez-moi en deux mots ce qui vous pousse à vouloir devenir enseignant ?

- "Grandes" et "Vacances", répond-il.

- Tu connais l'histoire de SLURP l'asticot ?

- Non, raconte

- C'est l'histoire d'un asticot qui se promène dans un poulailler, une poule arrive, et SLURP l'asticot !

## **NUMEROS D'URGENCE**

112 numéro d'appel d'urgence européen unique joignable à partir d'un fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.

15 SAMU en cas de besoin médical urgent

17 Police secours, gendarmerie

18 Pompiers

115 SAMU social

Centre anti poison Bordeaux : 0556964080

Médecin de garde et Pharmacie de

garde : 0899962513

Chirurgien dentiste : 0899962507

Cap Ecoute Ado : 0800333435

Service des eaux : 0899827365

ENGIE : 0969321515

## **ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES**

Mme SICAIRE : 0603927162/0553821554

Mme VALETTE : 0636557679/ 0553801795

Mme MOREAU : 0612219381/0553801163

## **NOS ARTISANS/COMMERCANTS**

Mr Jamie SHILRAW

Tapissier, sellier garnisseur

0553814027

Mail : [jamie.shilraw@hotmail.com](mailto:jamie.shilraw@hotmail.com)

Mme Catherine RACCOURSIER

Tisserande 0553823964

Mail : [catrac@bluewin.ch](mailto:catrac@bluewin.ch)

Mr Pascal CLAUDEL

Fabricant d'objets décoratifs

ENTREPRISE BONNIN FRERES

Maçonnerie 0553802791

Mr Fabrice SICAIRE

Charpente, escalier, ébénisterie

0553821554/0676549305

NOTRE RESTAURANT:LA PETITE DUCHE

0553803633

## **FAMILLE D'ACCUEIL AGREEE 1**

place : Chez Mr et Mme

MINET -

0553822865/0628844939



## **DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

**FINANCES** : Mr Bernard RETIF-Mr Daniel GONTHIER-Mr Guy PIEDFERT-Mr Bastien LEDOUX-Mr Nicolas

PASCAL - **GROUPEMENT DE CHASSE** : Mr Daniel GONTHIER-Mr Christophe VALETTE-**CCAS** : Mr Guy

PIEDFERT-Mme Valérie VALADE-Mme Gwendolyne BREULAUD-**PERSONNEL COMMUNAL** : Mr Guy

PIEDFERT-Mme Micheline LABRUE-Mr Christophe VALETTE - **VOIRIE** : Mr Daniel GONTHIER-Mr Nicolas

PASCAL-**DFCI** : Mr Daniel GONTHIER-Mr Nicolas PASCAL-**BATIMENTS COMMUNAUX** : Mr Bernard RETIF-

Mr Guy PIEDFERT-Mr Bastien LEDOUX-Suppléants : Mme Micheline LABRUE-Mme Valérie VALADE-Mme

Gwendolyne BREULAUD- **SMCTOM** : Mr Daniel GONTHIER-Mr Guy PIEDFERT-**SDE** : Mr Guy PIEDFERT-Mr

Bastien LEDOUX-Suppléants : Mme Micheline LABRUE-Mr Bernard RETIF



## **ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES**

Y.REMONDIE : 0682892521

Moissons, ensilages, travaux du sol, épandages, pulvérisateur...

## **NOS ELEVEURS**

Mme Nathalie PETIT

0553804283

Mr Yohan BEAUDOUT

0553803697

Mr Gilbert DEVAURE

0682044671 – élevage de limousines



## **NOS GITES ET CHAMBRES**

### **D'HOTES**

Gîte de la Guirandole Patrick et Christine LACOMBE

0684062337

Le Ruisseau Chaud Catherine

JUHEL 0553824294

Le Clos de l'Ecole Marie-Josée

MASTRON

0553801640 / 0648144682 /

0673364206

Gîtes de "La Môle"

Site internet : [www.interchalet.fr](http://www.interchalet.fr)

Mr SUDWORTH Peter

Le palem / 0553801426



## **NOS PRODUCTEURS LOCAUX**

Mr Olivier DEVAUX

Producteur légumes BIO

0553820233/0689207959

Ouvert le samedi de 10 h à 12 h

LE PETIT LAURENT – Mr Alain

BINET – Producteur de fruits

0553908285

Ouvert tous les jours de

10 h à 17 h

Mr FRANKLIN FARM

Boucherie à la ferme

Agneaux, chèvres, saucisses et

bacon style anglais

0553823771/0609106284/

0681639460

Mail : [franklinzw@aol.com](mailto:franklinzw@aol.com)

vente sur commande



## **NOS PRODUCTEURS**

### **LOCAUX**

Ouvert le samedi de 11 h à 13 h

Karen et James BURDEN

Au grand bâtard

Epicerie anglaise/Vente d'oeufs

Jeudi et samedi de 10h30 à

13h30 –vendredi de 10 h à 12 h

et de

14 h à 19 h 0553818621

Mr Stéphane DINARD

Eleveur veaux, bœufs, cochons,

volailles 0553803800